

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 6 février 2025
Convocation du : 29 janvier 2025
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 30

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le six février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESEBROECK, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ (à partir de la délibération DE25.003), Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Cristiane DELESTREZ (jusque la délibération DE25.003), Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Bernard HAESEBROECK, Michel PLOUY, Catherine DE PARIS, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Véronique NAEYE

DE25.004

FINANCES
MÉDIATHÈQUE « L'ALBATROS »
VENTE DE DOCUMENTS

Autorisation - Approbation

380

Par délibération n°11.034 du 14 avril 2011, le Conseil Municipal a validé le désherbage, la suppression et les dons de documents de la Médiathèque d'Armentières. Ainsi, de nombreux documents désherbés sont régulièrement donnés à diverses structures et associations.

De façon complémentaire, par délibération n°15.063 du 2 juillet 2015, le Conseil Municipal a validé l'organisation de « foires aux docs » permettant de vendre au public une partie de ces documents désherbés, et a fixé un prix de vente au tarif unique de 1 euro le document quel qu'il soit (roman adulte ou jeunesse, documentaire adulte ou jeunesse, bande dessinée, ouvrage pour enfants, cd et dvd et lot de 5 périodiques).

Inscrites dans la programmation culturelle de la médiathèque, ces «foires aux docs» rencontrent toujours un vif succès. Pour autant, il apparaît pertinent de favoriser davantage les ventes.

Ainsi, il est proposé de fixer des tarifs dégressifs comme suit :

- 1 euro = 1 document (livre, cd, dvd ou jeu) ou 5 revues
- 2 euros = 15 revues
- 5 euros = 7 docs (livres, cd, dvd ou jeux)
- 10 euros = 15 docs (livres, cd, dvd ou jeux),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver cette nouvelle tarification.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Véronique NAEYE
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,



Jean-Michel MONPAYS